



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23094328

Tribunal de l'entreprise de Liège

12 JUL. 2023

Division Huy
GreffeN° d'entreprise : **0480 097 540**

Nom

(en entier) : **M.E.C.O.**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**Adresse complète du siège : **RUE DES TOMBES,39 à 4520 ANTHEIT**

Objet de l'acte : **NOMINATION ADMINISTRATEUR**

L'an 2023, le 1 juillet à 19H00, les actionnaires de la SRL M.E.C.O.
se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

La réunion est placée sous la présidence de Mr. Georges Tomsen, qui appelle Mr Nicolas Tomsen
aux fonctions de secrétaire.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents et qu'il n'y a donc pas lieu de
justifier de la régularité des convocations.

L'ordre du jour, qu'il y a lieu d'établir est le suivant :

1) Nomination d'un administrateur délégué

Après diverses observations, à l'unanimité, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer Monsieur Georges Tomsen comme administrateur délégué
à partir du 01er juillet 2023 et de lui confier toute tâche utile à la gestion de la S.R.L MECO.

Les points délibérés sont approuvés à l'unanimité et la séance est levée à 19h30 après lecture
du présent procès-verbal.

Le Président,

Le Secrétaire,

NB : PV de l'AGE signé rentré en même temps

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).